



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Adhésion au SIGEIF au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques**

DATE DE LA CONVOCATION : 01/10/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 01/10/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : **13 OCT. 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	4
ABSENTS EXCUSÉS	0
VOTANTS	19

L'an deux mille vingt-et-un, le sept octobre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en mairie rue, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON  
MME Audrey COURTOIS ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR  
MME Nicole MARCHAIS ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD  
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31, L. 2224-37 et L. 5211-18 ;

VU le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

VU la délibération du SIGEIF n° 19-32 en date du 21 octobre 2019 fixant le cadre de mise en œuvre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques ;

VU la délibération n° CM-2021-004 en date du 4 février 2021 portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

VU le projet de convention particulière du SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune des Loges-en-Josas (78) d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le transfert au Sigeif de la compétence, prévue à l'article 2.04 de ses statuts, portant sur l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques en voie publique, y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MAJORITÉ REQUISE : 10  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**



Les Loges-en-Josas, le 13 OCT. 2021

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Adhésion au SIGEIF au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/10/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/10/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM-2021-058 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20211007-CM-2021-058-DE

---

**Date de décision :** 07/10/2021

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.7. Transports